

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
<http://www.swisstribune.org>

Recommandé
Tribunal de l'arrondissement
de la Broye TRBR
Madame la Présidente
Virginie SONNEY
Rue de la Gare 1
Case Postale 861
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 4 décembre 2017
http://www.swisstribune.org/doc/171204DE_TB.pdf

Votre courrier du 29 novembre 2017 adressé à l'un des Pères spirituels de Me Foetisch / Erratum

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier¹ du 29 novembre 2017. Je vois que mon courrier du 26 novembre 2017 vous a été transmis, malgré l'erreur faite sur votre nom dans l'adresse. Je vous prie de m'excuser pour cette erreur, c'était involontaire.

Comme vous avez pu le constater sur internet, j'ai immédiatement apporté la correction à votre nom sur le document² numérique, voir :

http://www.swisstribune.org/doc/171126DE_TB.pdf

Le Président du Tribunal pénal fédéral, Daniel Kipfer Fasciati, va apprécier que vous l'ayez informé de la situation. Mieux que quiconque, comme l'avait confirmé Me de ROUGEMONT, il sait que votre code de procédure n'est pas applicable dans cette affaire où Me Foetisch utilise les relations qui le lient aux Tribunaux pour commettre des crimes en toute impunité.

Il connaît vraisemblablement l'affaire de « l'ESCLAVE » BABOU que j'ai citée à la fin de mon courrier du 26 novembre 2017. Vous êtes trop jeune pour la connaître, mais M. Daniel Kipfer Fasciati pourrait vraisemblablement vous raconter le terrible cauchemar qu'a vécu BABOU une fois que la Presse a rendu public son affaire.

http://www.swisstribune.org/doc/960206_Babou.pdf

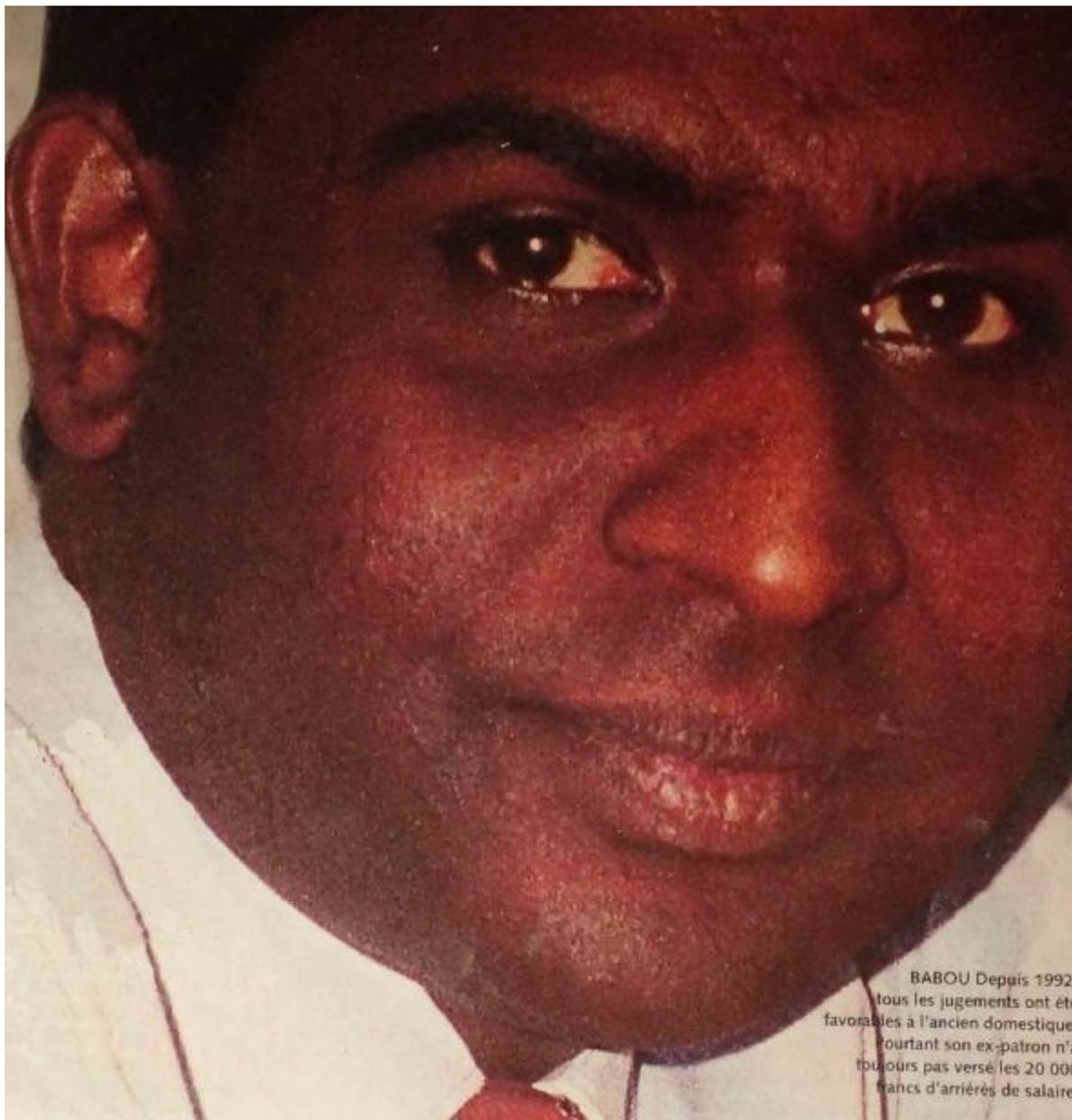
Comme vous pourrez l'apprécier à la page suivante, 8 ans après le début du litige, même si le Grand Maître, Patrick FOETISCH, n'avait pas invoqué les relations qui lient les avocats aux Tribunaux pour violer les droits fondamentaux de l'ESCLAVE BABOU, certains magistrats - *en admiration devant ce Grand Maître* - se sont chargés spontanément et avec beaucoup d'énergie de montrer l'existence de ces relations qui permettent aux membres de confréries de créer un maximum de dommages à leurs victimes, sans qu'elles ne puissent jamais être dédommagées.

« Ruiner les victimes de ses clients à faire de la procédure abusive en faisant menacer les témoins est une méthode sur laquelle la Presse osait s'exprimer, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui »

¹ http://www.swisstribune.org/doc/171129TB_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/171126DE_TB.pdf

APRES 8 ANS DE PROCÉDURE, COMME LE RELATE LE JOURNALISTE DE L'HEBDO, BABOU N'AVAIT TOUJOURS PAS TOUCHÉ SES ARRIÉRÉS DE SALAIRE



JE CONSEILLE AUX MAGISTRATS D’AFFICHER CE POSTER SUR LEUR LIT, PLUTÔT QUE LE PORTRAIT DU GRAND MAÎTRE DES AVOCATS, PATRICK FOETISCH.

CE PORTRAIT DE BABOU LEUR RAPPELLERA TOUS LES MATINS A LEUR REVEIL QUE CE SONT DES CRIMINELS QUI RENDENT LA JUSTICE EN SUISSE ET QUE LA PRESSE N’OSE PLUS EN PARLER.

C’est un hommage que je rends à feu l’HEBDO, un des rares journaux, qui a osé dénoncer les dysfonctionnements de la justice suisse avant d’être anéanti. Voir pièce 160407_Hebdo

http://www.swisstribune.org/doc/160407_Hebdo.pdf

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Virginie SONNEY, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/171204DE_TB.pdf